

Procès-verbal
Assemblée communale
jeudi 14 décembre 2023 à 20h00
halle de gymnastique Chevenez

Le jeudi 14 décembre à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale ordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 7 décembre 2023 ainsi que par l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2023.
2. Informations - Communications.
3. Budget 2024 – Investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons, des emprunts concernant les objets suivants :
 - a. Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle no 4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie : CHF 90'000. ;
 - b. Remplacement des ampoules à mercure et à sodium de l'éclairage public dans la localité de Chevenez : CHF 90'000.- ;
 - c. Remplacement de la cuisine de la halle des fêtes de Damvant : CHF 30'000.-
4. Budget 2024 – Comptes de résultat : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2024.
5. Divers.

M. Dominique Laville, Président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il salue les citoyennes et citoyens présents ainsi que tout le personnel communal et le Conseil communal.

Scrutateurs : M. Thomas D'Haze et M. Xavier Juillard.

Nombre des ayants-droits présents : 32 **Majorité absolue** : 17

Le président fait lecture de l'ordre du jour de ce soir, aucune modification n'est demandée ni apportée à l'ordre du jour.

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 29 juin 2023
Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative
-

M. le Président informe que, conformément à l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux. Aucune modification n'est demandée.

Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2023 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire. Remerciements sont adressés à son auteur.

-
2. Informations - communications
Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan
-

Mme le Maire salue l'ensemble des citoyennes et citoyens présents et les remercie de porter présence à l'assemblée communale de ce jour.

Ce point de l'ordre du jour n'a qu'un seul objectif, informer la population des dossiers importants et en cours traités par les autorités communales.

Région Haute-Ajoie : Durant le mois de novembre, une nouvelle application couplée avec un site Internet a été mis à disposition de toute la population. Cet outil vous appartient et vous permettra de rester ensemble connecté. Il vous donne

la possibilité de publier des annonces pour échanger ou s'entraider. Elle permet également de redécouvrir la vie locale, les commerces et le patrimoine. Invitation à la télécharger et à la faire vivre.

Engagement d'un nouvel employé communal au service de la voirie : Durant l'année 2023, le service de la voirie a dû fonctionner plusieurs mois avec une seule personne. Nous profitons de ce point de communication pour souhaiter encore un bon rétablissement à notre voyer chef, M. Marcel Comment et espérons qu'il pourra reprendre son activité dans les mois à venir. Cette situation nous a démontré de la nécessité d'engager un nouvel employé communal. Un processus de recrutement a été lancé pour un engagement au 1^{er} janvier 2024. Nous avons reçu 20 postulations. Un groupe de travail a été créé pour organiser et auditionner les candidats retenus. Finalement le conseil communal a choisi de nommer M. Mathieu Chapuis de Réclère, taux d'engagement à 80% au 1^{er} janvier 2024 puis à 100% dès le 1^{er} janvier 2025.

Nouveau bâtiment communal et de la voirie : Ce projet a été repris au début de la législature et un groupe de travail a été constitué. Il a été décidé que le nouveau bâtiment serait implémenté sur les parcelles no 80 et 81 à Chevenez, L'Abbaye 116, soit à l'emplacement de l'actuel bâtiment de la voirie. Il est prévu de démolir le bâtiment no 116 (maison Numa), actuellement la voirie, y construire un nouveau bâtiment plus retiré de la route cantonale, d'y installer la voirie au rez-de-chaussée, d'aménager le 1^{er} étage pour l'administration avec un accès par le Sud côté halle de gym, de rénover et réaffecter le bâtiment administratif actuel no 114, enfin, de relier ces bâtiments ainsi que celui de la halle de gym, de l'abri PC et de l'école à un chauffage à distance. Toutes les informations seront transmises au fur et mesure de l'évolution du dossier. En finalité, c'est l'assemblée qui décidera et validera la réalisation des futurs locaux en temps voulu.

Cabinet médical de Chevenez : Lors de la dernière assemblée, M. Périat s'inquiétait de l'avenir du cabinet médical qui pourrait fermer à fin juin 2024. La réponse de Mme le Maire mentionnait que cette question inquiétait également les autorités communales. Depuis, elle a eu l'occasion d'interpeller la commission de la santé de la République et Canton du Jura ainsi que le service de la santé et ses différents responsables. Les réponses reçues sont très fatalistes. Il faut être conscients que l'on manque de médecin de famille et que les régions périphériques ne vont pas pouvoir remplacer les médecins qui partent en retraite. Le conseil communal a choisi de soutenir, une nouvelle fois, les efforts de recherches de médecins en participant au financement d'une série de 4 annonces dans des revues spécialisées. Quelques personnes se sont intéressées et approchées du médecin. Mais au final, à chaque fois, les démarches non pas abouties. Aux dernières nouvelles, le Dr. Dumitrascu a une personne intéressée mais est au début des contacts et reste très prudent vu les épisodes précédents.

Moloks : Les conteneurs semi-enterrés, servant à la collecte des sacs taxés seront implémentés dans tous les villages. Ce projet a été initié il y a déjà 7 ans (retard dans le dossier au vu des normes à respecter). Le district est bientôt complètement équipé par ces conteneurs. C'est un projet du SIDP ; dans le processus, la commune met son terrain à disposition et tous les frais en lien avec les sacs taxés sont à la charge du SIDP. Les sites d'implantation doivent être en zone à bâtir, sur du terrain communal, respecter les distances aux riverains, aux routes, aux forêts, ne pas être en périmètre de protection des eaux, être accessible pour le camion de vidange et les utilisateurs. Cela nécessite une procédure de permis de construire avec publication au Journal Officiel avec délai d'opposition de 30 jours. La population serait informée par tout-ménages. Les emplacements proposés sont les suivants : *Damvant* : 1 à l'actuel éco-point dans la cour de la halle des fêtes. *Roche-d'Or* : 1 à l'éco-point actuel. *Rocourt* : 1 près du hangar des pompiers (tel que définit avant la fusion). *Réclère* : 1 à l'éco-point, ce lieu n'est actuellement pas en zone à bâtir ; le changement d'affectation interviendra à la fin du PAL (plan aménagement local), en attendant, les sacs seront collectés dans un conteneur à roulettes. *Chevenez* : le 1^{er} emplacement retenu est situé à la route de Grand-Bois au-dessus de la place de jeux. Le 2^e emplacement prévu est au Breuille à la sortie nord du village où il est prévu d'installer 3 moloks pour les sacs taxés ; cette proposition sera discutée au point 3 de l'ordre du jour, avec le budget des investissements.

Zone 30 à Grand-Bois, Chevenez : Le conseil communal a été sollicité par plusieurs parents du quartier de Grand-Bois concernant la sécurité des piétons et des enfants en particulier. Suite à cette demande, un sondage a été envoyé auprès des 74 ménages des rues des Aubépines, des Bruyères, des Ecluses et des Mûriers. Nous avons reçu 38 réponses, soit une participation de 51%. En conséquence, le conseil communal entreprendra des démarches pour limiter la circulation à 30 km/heure avec marquage au sol et signalisation adaptée.

Arrêt bus rue des Colonges : Il a été mis en service lors de la rentrée scolaire du mois d'août dernier. Depuis le déplacement de cet arrêt de bus, il a été constaté plusieurs autres soucis dû à la localisation et à la sécurité des enfants. Il a été envisagé de prolonger le trottoir côté sud mais ce souhait n'a pas pu se concrétiser. Actuellement, une procédure est en cours pour dégager la visibilité sur le passage pour piétons en bas du Coin du Moulinat. Pour signaler la présence des enfants dans la rue, des panneaux tri-flash 'attention enfants' avec signaux clignotants, comme ceux qui se trouvent à Rocourt sont en cours d'installation ; ils sont programmés pour clignoter à des heures d'affluences. Des actions de contrôle et de sensibilisation seront entreprises par les enseignants, pour responsabiliser les enfants fassent à leur sécurité. Cet abri doit encore être équipé d'éléments complémentaires (retard de livraison).

Plan d'aménagement (PAL) étendu à toute la commune : La mise au net des modifications est terminée, le dossier a été remis au Service du développement territorial (SDT) pour validation finale. Ces différentes modifications ont pris plus de

temps que défini. Les prochaines échéances sont la clôture de l'examen prévue par le SDT en janvier 2024. Dès le mois de mars, dépôt public durant 30 jours du Plan de zone, du Règlement communal des constructions et de la Conception d'évolution du paysage. Puis, traitement des oppositions de mai à juillet, avec si tout va bien une adoption par l'assemblée communale probablement en août prochain, puis, envoi des documents pour approbation finale dès septembre 2024.

Liaison d'eau potable Grandfontaine-Rocourt : La subvention cantonale pour l'interconnexion nous a été refusée. Rappel des différentes étapes de ce dossier compliqué et en notre défaveur alors que le conseil communal est persuadé qu'il avait droit à cette subvention.

Le 7 octobre 2021, l'assemblée communale a approuvé les travaux pour la liaison d'eau potable Grandfontaine – Rocourt qui découle du Plan général d'alimentation (PGA). Buts de ces travaux :

- Abandonner le réservoir vétuste de Rocourt ;
- Alimenter Rocourt par le réservoir de Grandfontaine ;
- Améliorer de la défense incendie à Rocourt.

Dans le dossier préparé et suivi par notre bureau d'ingénieurs, il était attendu des subventions cantonales pour l'ensemble du projet de CHF 210'000.-. Les demandes pour les subventions aux services de l'Environnement et de l'ECA ont été déposées début 2022. Peu de temps après, l'ECA répondait favorablement à la demande. Par contre, les services de l'Etat n'ont pas daigné se pencher sur ce dossier important pour nous. Après trois rappels sans réponses :

- 27.09.2022 : Demande de subventions refusée par l'Office de l'environnement. A la suite de ce refus, nous avons eu une séance avec les services de l'Environnement et ses responsables.
- Décembre 2022 : Réclamation par la Commune et transmission du dossier au Gouvernement.
- 04.04.2023 : Le Gouvernement refusait la subvention.
- 08.05.2023 : Recours de la Commune à cette décision.
- 07.11.2023 : Jugement par le Tribunal administratif cantonal.

Aujourd'hui, le Conseil communal a décidé de ne pas faire recours au Tribunal fédéral.

Cartes dégriffées CFF : La Commune de Haute-Ajoie propose désormais à la vente des cartes journalières des transports publics suisses à prix réduit. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de la commune.

Changement au Conseil communal : Ce soir, c'est la dernière participation pour M. Nicolas Aebi en tant que conseiller communal. Mme le Maire ainsi que tous les membres du conseil le remercie pour sa participation aux affaires communales et espèrent qu'il continuera de participer aux assemblées. Dès le mois de janvier, M. Bruno Laville, présent ce soir, entrera en fonction et reprendra le dicastère de M. Aebi, soit Forêts, Environnement et gestion des déchets. Nous lui souhaitons déjà la bienvenue, comme nouveau conseiller communal.

3. Budget 2024 – Investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons, des emprunts concernant les objets suivants :

- a. Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle no 4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie : CHF 90'000.- ;
- b. Remplacement des ampoules à mercure et à sodium de l'éclairage public dans la localité de Chevenez : CHF 90'000.- ;
- c. Remplacement de la cuisine de la halle des fêtes de Damvant : CHF 30'000.-.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme J. Sudan propose à l'assemblée de discuter et voter les dépenses d'investissements pour le budget 2024, d'approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons. Les dépenses totales du compte d'investissements à CHF 210'000.-.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Petit rappel : avec le système comptable MCH2, les montants qui sont supérieurs à CHF 20'000.- pour un seul objet doivent être mentionnés dans les investissements.

Investissements 2024 à approuver par l'assemblée communale du 14.12.2023	Crédits & dépenses soumis à la présente assemblée	Dépenses 2023 et années précédentes Etat au 01.12.2023	Prévision de dépenses en 2024
Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle n°4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie : 7300.50304.00	CHF 90'000		CHF 90'000
Remplacement des ampoules à mercure et à sodium de l'éclairage public dans la localité de Chevenez : 6156.50100.00	CHF 90'000		CHF 90'000
Remplacement de la cuisine de la halle des fêtes de Damvant : 3420.50401.50	CHF 30'000		CHF 30'000
Autres investissements en cours	Crédits approuvés		
Part communale au remaniement parcellaire de Haute-Ajoie pour ses propres surfaces, approuvé le 15.12.2022 : 8120.52909.51	CHF 350'000	CHF 62'000	CHF 62'000
Remplacement de l'éclairage public de la route de Roche-d'Or à Rocourt, approuvé le 15.12.2022 : 6156.50309.00	CHF 65'000	CHF 0	CHF 62'100
Financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire, approuvé le 10.02.2022	CHF 1'500'000	CHF 0	CHF 0
Avant-projet de réfection de traversée du village de Réclère secteur Ouest : 6150.50100.30	CHF 25'000	CHF 5'000	CHF 0
Pose de compteurs d'eau à ultrasons à Réclère et Roche-d'Or : 7100.50604.50	CHF 58'000	CHF 13'000	CHF 45'000
Révision du plan d'aménagement local, approuvé 28.02.2019 + Crédit supplémentaire soumis le 15.12.2022 : 7900.52905.00	CHF 300'000	CHF 247'500	CHF 52'500

Il est prévu l'installation d'un nouvel Eco-point à Chevenez, en haut de la rue des Moissons côté Fahy, comprenant des moloks pour sacs taxés, fer blanc, verre et carton. La déchèterie de Chevenez est située en zone forêt et il est à prévoir que le Canton impose sa fermeture à moyen terme.

Le remplacement des ampoules à mercure et à sodium à Chevenez permettra de réaliser de grandes économies d'énergie, cet investissement sera couvert au bout de 7 à 8 ans.

Au vu de la très grande occupation de la halle de Damvant, il est prévu le remplacement des équipements de la cuisine, à l'exception du frigo.

Une augmentation de l'endettement est à prévoir, en fonction du degré de réalisation des projets mentionnés ci-dessus, bien que le programme d'investissements 2024 soit très limité et que les liquidités à fin 2023 pourraient permettre des remboursements.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jean-Louis Borruat demande si c'est le meilleur endroit pour les moloks à Chevenez et si le site sera clôturé car il a peur du dépôt sauvage par des étrangers.

Mme Josiane Sudan lui répond que dans un premier temps, cela n'est pas prévu mais s'il y avait des incivilités, le conseil communal prendrait des mesures. Il a été envisagé de l'installer derrière la halle de gym mais par rapport aux enfants ce n'était pas sécuritaire et pas pratique pour la vidange du camion.

M. Jean-Louis Borruat s'inquiète pour les personnes âgées, que se passera-t-il s'il n'y a plus le passage du camion devant leur porte ?

Mme Josiane Sudan confirme effectivement qu'il n'y aura plus de porte à porte et qu'il faudra compter sur la solidarité des voisins. Ces moloks sont prévus pour une réduction de transport mais pas de diminution de coût.

Mme Géraldine Rérat s'interroge pourquoi des moloks à deux endroits pour Chevenez ?

Mme Josiane Sudan répond qu'il y aura bien 2 endroits pour Chevenez et 1 dans chaque autre village, soit un total de 5 moloks, ceci pour répondre au volume induit par la population.

M. Claude Quenet demande quelles sont les incidences lors de la fermeture de la déchèterie ?

M. Etienne Ouevray répond que le système des bennes avec puces pour les agriculteurs continue tel quel.

M. Hubert Borruat fait remarquer qu'il faudrait déjà étudier une surveillance avant la mise en place de ce nouvel éco-point à Chevenez.

M. Etienne Oeuvray souligne qu'il n'y a pas surveillance des moloks installés en Ajoie et qu'il n'y a pas de problème dans les autres communes.

M. Bruno Laville suggère l'installation d'une caméra fictive, comme dans une commune valaisanne.

Mme Géraldine Rérat demande quelle couleur auront les nouvelles lampes et qu'elles sont les rues impactées ?

M. Joseph Lachat répond que les travaux se dérouleront par étape, soit la Rue des Colonges puis la rue de l'Abbaye. Ce sera une lumière dynamique, soit couleur blanchâtre.

La parole n'est plus demandée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente sans avis contraire, l'Assemblée communale approuve tous les crédits d'investissements figurant au point 3, 3a, 3b et 3c, donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons.

4 Budget 2024 – Comptes de résultat : prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2024.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan, responsable du dicastère des finances

Mme Josiane Sudan informe que sur un total de charges et de produits de CHF 6'740'470.- et un total de produits de CHF 6'740'470.- le budget 2024 de la commune de Haute-Ajoie présente un excédent de charges de CHF 121'750.-, basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.15. La taxe immobilière, la taxe cadastrale restent identiques également. Le budget 2024 intègre les nouvelles taxes communales conformément aux nouveaux règlements entrés en vigueur.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme le Maire passe en détail les différentes rubriques du rapport 2024. Plusieurs anciens règlements en vigueur (héritage sans valeur des anciennes communes fusionnées datant des années 1970) seront encore abrogés.

Ce budget présente une quotité d'impôt inchangée à 2.15.

Taxes communales

Taxes de l'approvisionnement en eau potable (selon règlement tarifaire), nouveau dès le 01.01.2024

Taxe de base :

En fonction du diamètre des compteurs

Diamètre DN	Diamètre pouce	Taxe de base Fr./an
15	½"	120.00
20	¾"	180.00
25	1"	250.00
32	1 ¼"	410.00
40	1 ½"	660.00
50	2"	1'000.00
65	2 ½"	1'500.00
80	3"	2'000.00
100	4"	2'000.00

Taxe consommation, par m3 CHF 2.30

Taxes spécifiques :

- fontaines publiques CHF 100.-
- remplissage d'une piscine CHF 200.-

Taxes d'évacuation et de traitement des eaux (selon règlement tarifaire), nouveau dès le 01.01.2024

Taxe de raccordement, en pour mille de la valeur officielle 25 ‰

Taxe de base

Volume annuel m³/an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	185.00
56 à 500	190.00
501 à 1'000	245.00
1'001 à 3'000	350.00
3'001 à 5'000	675.00
Plus de 5'000	1'220.00

Taxe de consommation

Volume annuel m ³	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	1.80
56 à 500	1.70
501 à 1'000	1.60
1'001 à 3'000	1.50
3'001 à 5'000	1.40
Plus de 5'000	1.25

Taxe de base d'élimination des boues, par installation

CHF 100.-

Taxe quantitative d'élimination des boues, par m³

CHF 50.-

Personnes physiques

1. Personnes seules	85.00 francs
2. Ménages de 2 personnes	170.00 francs
3. Ménages de 3 personnes	255.00 francs
4. Ménages de 4 personnes	340.00 francs
5. Ménages de 5 personnes et plus	425.00 francs

Propriétaires de résidences secondaires et appartements de vacances

200.00 francs

Associations, sociétés sportives et culturelles

1. Propriétaires d'immeubles

200.00 francs

2. Non propriétaires d'immeubles

50.00 francs

Commerces et entreprises

200.00 francs

Hébergements touristiques

200.00 francs

Restaurants, cafés, bars, débits de boissons

1. Jusqu'à 20 places

200.00 francs

2. Dès 20 places

300.00 francs

Etablissements médico-sociaux

300.00 francs

Entreprises et exploitations agricoles, écuries privées

150.00 francs

Ces taxes peuvent être cumulées. Les réductions de 50 % pour les ménages au bénéfice d'une rente AVS et pour les personnes seules assumant la garde d'enfants ont été abrogées par le nouveau règlement de gestion des déchets et le règlement tarifaire y relatif.

Les taxes de séjour, taxes sur les inhumations, taxe immobilière et taxe cadastrale sont inchangées par rapport à 2023.

Taxes des eaux de surface, nouveau dès le 01.01.2024

Nouvelle taxe qui résulte également d'un nouveau règlement demandé par le Canton.

Taxe des eaux de surface 0.12 %

Le service des eaux, le service de eaux usées et le service des déchets sont assujettis à la TVA. Les taxes indiquées sont mentionnées hors TVA :

Autres taxes causales réglementaires

a) Taxe des chiens

1. Jusqu'à 3 bêtes, par bête

70.00 francs

2. Dès 4 bêtes, par bête

130.00 francs

b) Taxe du Service de défense incendie (22 à 50 ans) 5 ‰ de l'impôt d'Etat, maximum 500.00 francs

c) Taxe pour l'entretien des chemins, par hectare

10.00 francs

Finances - impôts

Poste	Montant	Variation
IMPÔTS DIRECTS PPH	2'762'500 CHF	- 71'863 CHF
IMPÔTS DIRECTS PM	258'000 CHF	- 28'118 CHF
AUTRES IMPÔTS DIRECTS	375'000 CHF	- 75'336 CHF
IMPÔTS SUR LE REVENU (PPH)	1'800'000 CHF	+ 16'505 CHF
IMPÔTS À LA SOURCE	25'000.- CHF	- 588 CHF
IMPÔTS DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS	750'000.- CHF	+ 217'781 CHF
IMPÔTS SUR LE BÉN. DES PERS. MOR.	220'000.- CHF	- 1'178 CHF
TAXES IMMOBILIÈRES	210'000.- CHF	+ 1'800 CHF
IMPÔTS SUR LES GAINS IMMOBILIERS	60'000.- CHF	-14'948 CHF
PÉRÉQUATION FINANCIÈRE	5'800.- CHF	-2'293 CHF

Résultat du financement spécial 'approvisionnement en eau (710)

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	586 870.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	696 250.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	109 380.00
Charges financières (GM34)	CHF	13 800.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-13 800.00
Résultat opérationnel	CHF	95 580.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	106 000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-106 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-10 420.00

Commentaires :

Les imputations internes (39) ne sont pas incluses dans le présent tableau.
 L'excédent de charge est prélevé dans le fonds spécial MCH1 du service, rubrique 9991.90110.30.
 Il est à noter que le mécanisme voulu par la nouvelle loi sur la gestion des eaux (LGEaux) impose une attribution fixe à un fonds spécial de maintien de la valeur des installations (7100.38923.00) moins les frais financiers et les amortissements. Ainsi, ce nouveau fonds spécial est approvisionné d'un montant de CHF 106'000.

Résultat du financement spécial 'Assainissement des eaux (720)

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	186 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	256 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	70 000.00
Charges financières (GM34)	CHF	13 300.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-13 300.00
Résultat opérationnel	CHF	56 700.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	85 000.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	-85 000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-28 300.00

Commentaires :

Les imputations internes (39) ne sont pas incluses dans le présent tableau.
 L'excédent de charge est prélevé dans le fonds spécial MCH1 du service, rubrique 9991.90110.20.
 Il est à noter que le mécanisme voulu par la nouvelle loi sur la gestion des eaux (LGEaux) impose une attribution fixe à un fonds spécial de maintien de la valeur des installations (7200.38922.00) moins les frais financiers et les amortissements. Ainsi, ce nouveau fonds spécial est approvisionné d'un montant de CHF 85'000.

Appréciations du Conseil communal

- le budget 2024 soumis est nettement déficitaire à CHF 121'750.- après un prélèvement dans la réserve de politique budgétaire de CHF 150'000.-.
- malgré l'augmentation des taux d'intérêts (+ CHF 34'000.-), des coûts de l'énergie et des taxes (TVA qui passe à 8,1 % dès 2024), les charges restent maîtrisées.

La volonté de l'exécutif était de maintenir la quotité d'impôt actuelle, de maîtriser les charges et d'adapter les taxes aux nouvelles législations. Globalement, l'exercice est réussi. La situation financière de la commune reste saine grâce à des charges et un endettement maîtrisé, bien qu'élevé. Les facteurs négatifs sont en l'espèce conjoncturels.

La diminution des recettes fiscales interpelle et posera un problème structurel. La situation financière prospective à moyen et long terme risque de se tendre si aucune mesure n'est prise pour les prochaines années.

Le budget communal intègre deux facteurs importants concernant les ressources humaines, soit l'engagement d'un 3^{ème} collaborateur au service de la voirie, au taux de 80 % pour 2024 et l'application d'une mesure de réduction des charges décidée par la RCJU pour ses employés via le Plan équilibre 22-26. Ainsi, chaque salarié, à l'exception des apprentis et du préposé à la déchetterie, aura une retenue de 1,9 % sur son salaire brut ; ceci en application des principes de gestion des ressources humaines des employés de l'Etat, auxquelles notre commune se rapporte.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Michel Guédât trouve que c'est une bonne idée de taxer les détenteurs de nombreux chiens mais est-ce légal ?

Mme J. Sudan confirme que le service des communes a validé cette proposition.

M. Michel Guédât fait remarquer que le nouveau plan des eaux engendre de nouveaux frais. Concernant la nouvelle conduite entre Rocourt-Grandfontaine, il ne faut pas suivre ce que dit le Canton si cela ne correspond pas à nos besoins.

Mme J. Sudan lui répond que c'est la loi qui nous impose ces nouveaux règlements et taxes inhérentes.

M. Patrick Sudan demande s'il y a une taxe pour les fontaines publiques.

Mme J. Sudan mentionne que la commune paie CHF 100.- pour sa fontaine publique avec l'obligation légale de faire figurer sa consommation ; il n'y a pas de compteur, c'est une taxe fixe.

Mme le Maire remercie l'Administrateur pour ses bons conseils et sa gestion ainsi que le reste des employés de l'administration.

La parole n'est plus demandée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte le budget 2024, approuve la quotité d'impôt et les taxes communales.

5 Divers.

Le Président, M. Dominique Laville donne la parole à l'assemblée.

M. Michel Guédât demande quel sera l'emplacement du molok à Roche-d'Or.

Mme J. Sudan répond qu'il sera installé à l'éco point actuel, dans le contour avant l'entrée du village.

M. Michel Guédât s'interroge quant à la zone hameau prévue dans le PAL où en est-on ? Il relève également que c'est la 1^{ère} année que le réservoir n'a pas été fauché et qu'il a dû enlever les chardons, pourquoi ne pas embaucher des chômeurs ?

Mme J. Sudan confirme que le village de Roche-d'Or est prévu en zone hameau dans le PAL. Quant aux travaux de voirie, effectivement M. Thomas D'Haze, voyer communal, a été seul une longue partie de l'année et a dû assumer tous les travaux. Mme le Maire tient à le remercier ici pour son engagement. Elle relève que des requérants d'asile ont été engagés temporairement et rappelle le besoin d'engager M. Mathieu Chapuis.

M. Michel Guédât aimerait savoir si le SIDP va racheter le bâtiment scolaire Stockmar à Porrentruy.

Mme J. Sudan mentionne qu'une étude est en cours pour la réfection de ce bâtiment (1,7 mio) ; ce projet sera soumis à tous les maires en votation lors de la séance de janvier 2024. Puis, il y aura une votation populaire en 2025 pour savoir si ce bâtiment restera en main de la commune de Porrentruy. Il faudra encore un certain nombre d'années pour finaliser ce dossier.

M. Michel Guédât s'exprime en disant que ce n'est pas une critique mais s'interroge quant aux travaux de la conduite de Rocourt, les gens étaient contents ainsi et n'avaient rien demandé, s'étonne que les travaux soient réalisés sans certitude, mentionne que le canton dit que c'est un plus mais nous n'avons pas reçu de subvention.

M. Philippe Riat répond qu'il y avait urgence, gros problème de pression aux extrémités du village, cela s'est malheureusement révélé lors d'un incendie. Les travaux ont été réalisés au sec, sans démonter le ruisseau avec une belle synergie avec BKW. Il a été réalisé une économie de près de CHF 100'000.-, le village de Grandfontaine a aussi bénéficié d'une nouvelle conduite dans le bas du village.

M. Jean-Louis Borruat relève que pour la zone 30 à Grand-Bois, il faut exclure la rue des Ecluses à cause des crottins.

Mme Géraldine Rérat fait remarquer que l'enseigne du restaurant du Cheval-Blanc à Chevenez a disparu, cela fait partie du petit patrimoine, il doit être rattaché au restaurant. Les tenanciers actuels l'ont remplacé par une nouvelle très lumineuse, trouve dommage car l'ancienne est au grenier.

D'autre part, est ce que la commune a reçu la brochure 'Né pour lire' (projet national d'éveil à la lecture et au langage) ? toutes les communes devraient l'avoir reçu avec une demande de don. La commune soutien 'bain de livres', il serait judicieux de soutenir également ce projet.

M. Gérard Guédât s'interroge quant au logement de l'école de Réclère et aimerait savoir où en est l'avancement du remaniement parcellaire.

Mme J. Sudan répond que le logement est à louer mais nous n'avons pas encore eu de demande de visite. Elle donne la parole au président du SAF qui est présent dans la salle.

M. Joseph Aubry, président du Remaniement parcellaire fait un état de situation : la 1^{ère} circulaire d'informations avec la 1^{ère} facture seront transmises aux propriétaires d'ici quelques jours, la commission s'est réunie 3 fois pour faire la demande

d'offre pour la direction technique, établir la demande de subventions fédérales et cantonales et la nomination du bureau nature et de la pédologie (difficile d'établir le cahier des charges). Calendrier 2024 : début janvier, mise à l'enquête du cahier des charges du bureau nature ; début mars nomination du bureau nature et des experts en pédologie ; démarrage des premiers travaux en avril. Actuellement, le planning est respecté.

M. Bruno Laville mentionne qu'il existe un règlement pour la détention des chiens. Qu'en est-il pour les chats ? Il se plaint des chats errants dans son quartier c'est une vraie plaie. Ne devrait-on pas instaurer des taxes pour les propriétaires de chat ? que peut-on faire ?

Mme J. Sudan répond qu'il n'existe pas de règlement pour les chats et que c'est un problème récurrent.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Dominique Laville adresse ses remerciements à tout le personnel communal, la voirie, le Conseil communal et Mme le Maire. Au nom de la population, il tient également à remercier M. Nicolas Aebi qui va quitter sa fonction de conseiller communal à la fin de cette année. Il souhaite de bonnes fêtes de fin de l'année à toute l'assemblée, clôt les débats et lève l'Assemblée à 21.40 heures

Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié au restaurant du Cheval Blanc.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Dominique Laville

La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville